



Arrêté municipal n°2025-499-BOI

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Débit temporaire de boissons – Repas de l'Association « Les Amis du Quartz »  
- le samedi 28 mars 2026.**

**Le Maire,**

**VU :**

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Mme Véronique LEQUIEN, de l'Association « Les Amis du Quartz », d'ouvrir une buvette à l'occasion du Repas de l'Association, Chemin du Stand à Aire-sur-la-Lys ;

**A R R E T E :**

**Article 1.** – Mme Véronique LEQUIEN est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à Aire-sur-la-Lys, Chemin du Stand, le samedi 28 mars 2026.

**Article 2.** – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

**Article 3.** – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, ...).

**Article 5.** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 6.** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à l'intéressé.

Le 23/10/2025

Jean-Claude DISSAUX,  
Maire d'Aire sur la Lys

MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS  
Aire sur la Lys  
PAS DE CALAIS

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20251023-2025-499-BOI-AR  
Date de télétransmission : 29/10/2025  
Date de réception préfecture : 29/10/2025